

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date d'émission : 03/02/2020
		Mise à jour : Non applicable
	ASA	Version : 0

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société

1.1 Identification du produit

Nom du produit : Acrylonitrile Styrène Acrylate

Nom commercial : Filament ASA Francofil

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Fabrication de pièces plastiques en impression 3D FDM

1.2.2 Utilisations déconseillées

Utiliser uniquement pour les usages recommandés

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

FRANCOFIL

87 route Guy de Maupassant

76110 MANNEVILLE-LA-GOUPIL

contact@francofil.fr

www.francofil.fr

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence européen : 112

Centre antipoison Paris : 01 40 05 48 48

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

La substance n'est pas classée comme dangereuse

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger : Aucun

Mention d'avertissement : Aucune

Mentions de danger : Aucune

Conseils de prudence : Non applicable

2.3 Autres dangers

Non disponible

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Nom	Concentration %	Classification
Polymère d'ester butylique d'acide 2-propénoïque avec éthénylbenzène et 2-propènenitrile	90 - 100	Non classé
Confidentiel	1 - 10	Non classé

Le polymère a soumis un enregistrement pour les substances monomères :

- | | |
|-------------------------------------|---|
| 1) Styrène (CE N° 202-851-5) | Enregistrement N° 01-2119457861-32-xxxx |
| 2) Butyl acrylate (CE N° 205-480-7) | Enregistrement N° 01-2119453155-43-xxxx |
| 3) Acrylonitrile (CE N° 203-166-5) | Enregistrement N° 01-2119474195-34-xxxx |

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

4.1.1 Général

Aucune information générale

4.1.2 Inhalation

En cas d'exposition à de grandes quantités de vapeur et de brouillard, aller à l'extérieur

Prendre un traitement spécifique si nécessaire

4.1.3 Contact avec la peau

Rincer la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en ôtant les chaussures et les vêtements contaminés.

Procéder à un lavage suffisant des vêtements contaminés avant réutilisation.

4.1.4 Contact avec les yeux

Ne pas se frotter les yeux

Se rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes et appeler un médecin

4.1.5 Ingestion

Pour savoir s'il faut faire vomir, demander conseil à un médecin.

Se rincer immédiatement la bouche à l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avertir le personnel médical en cas de contamination et faire en sorte qu'il prenne les mesures de protection appropriées.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés

Produit chimique sec, dioxyde de carbone, agent d'extinction mousse ordinaire, jet

5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés

Éviter l'utilisation d'un jet d'eau pour éteindre le feu

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Production de fumées noires. Ne pas respirer les fumées.

L'exposition aux produits de décomposition peut être dangereuse pour la santé

En cas d'incendie, il se forme du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone et de l'aldéhyde.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie important : Utiliser un dispositif autonome étanche. Si cela n'est pas possible, laisser brûler.

Éviter toute inhalation de substances ou la combustion de sous-produits.

Ne pas tenter d'accéder au réservoir si celui-ci est en feu.

Employer les mesures d'extinction appropriées pour encercler l'incendie.

Porter l'équipement de protection approprié.

Utiliser les procédures de lutte contre les incendies adaptées à la zone environnante.

Toute poudre fine peut provoquer une inflammation.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection approprié.

Procédures d'urgence : Non applicable

Le cas échéant, avertir les autorités compétentes conformément à toutes les réglementations en vigueur.

6.1.2 Pour les secouristes

Porter l'équipement de protection individuelle adapté qui est indiqué en section 8 et éviter tout contact avec la peau et toute inhalation.

Ne pas toucher la substance répandue. Obturer la fuite si vous pouvez le faire sans risque.

Supprimer toutes les sources d'ignition.

Manipulation des récipients endommagés ou de la substance répandue après avoir revêtu un équipement de protection.

Éviter la formation de poussières.

Humidifier avec de l'eau pour empêcher la dispersion des poussières.

6.2 Précautions environnementales

Empêcher tout ruissellement et tout contact avec les voies navigables et les égouts.

En cas de déversements de grandes quantités, informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour le confinement

Nettoyer immédiatement tous les déversements accidentels.

Contrôler tout contact avec les personnes en utilisant un équipement de protection.

Ne pas fumer, sources d'ignition ou lampes nues.

6.3.2 Pour le nettoyage

Déversement important : Se maintenir face au vent et se tenir en dehors des zones basses. Dresser des digues en vue de l'élimination ultérieure.

Signalement au gouvernement central et au gouvernement local en cas d'émission d'au moins la quantité normalisée.

Éliminer les déchets conformément à la réglementation locale.

Déversements accidentels de poussières : Recouvrir les déversements de poussières avec une feuille en plastique ou un tissu étanche à l'eau pour minimiser toute dispersion et éviter tout contact avec l'eau.

Petits déversements à l'état liquide : Récipient approprié à l'élimination de la substance répandue collectée.

Dans le cadre de l'élimination de toute substance répandue, procéder à la collecte dans des récipients appropriés et nettoyer la surface.

6.3.3 Autres informations

Glissant en cas de déversement.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 7 pour obtenir des informations sur la manipulation sans danger.

Voir la section 8 pour obtenir des informations sur l'équipement de protection individuelle.

Voir la section 13 pour obtenir des informations sur l'élimination.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact physique direct.

Comme il reste des résidus de produit (vapeur, liquide, solide) dans les récipients vides, suivre toutes les FDS et les avertissements des étiquettes même une fois les récipients vides.

Se conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur pour la manipulation en s'en occupant seulement dans un endroit bien ventilé.

Minimiser l'apparition de poussières et toute accumulation.

7.2 Conditions pour un stockage sans danger, y compris toute incompatibilité

Empêcher tout choc physique sur le récipient.

Ne pas exposer aux UV, à la chaleur (<40°C), à l'humidité, aux produits chimiques et aux aliments.

Maintenir hermétiquement fermé hors utilisation.

Empêcher la formation d'électricité statique et tenir à distance des matières combustibles ou des sources de chaleur.

Durée de stockage : 2 ans.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Voir la section 1 pour obtenir des informations sur la partie 1.2 intitulées Utilisations identifiées pertinentes.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition professionnelle

Non disponible

8.1.2 Procédures de suivi recommandées

Un suivi personnel, biologique ou de l'atmosphère du lieu de travail peut être requis pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire.

8.2 Contrôles d'exposition

8.2.1 Mesures techniques appropriées

Un système d'aspiration local et/ou général est recommandé pour maintenir l'exposition des employés en dessous des limites d'exposition. La ventilation par aspiration localisée est généralement préférée en raison du contrôle possible des émissions de contaminants à leurs sources, ce qui empêche la dispersion de ceux-ci sur le lieu de travail dans son ensemble. L'utilisation d'une ventilation par aspiration localisée est recommandée pour contrôler les émissions à proximité de la source.

8.2.2 Équipement de protection individuelle

Protection des mains

Porter des gants de protection contre la chaleur lors de la manipulation de la substance fondue.

Protection des yeux

Porter une protection oculaire principale telle que des lunettes de sécurité anti-éclaboussures avec un écran facial comme protection secondaire.

Mettre à disposition un poste de lavage oculaire d'urgence et une douche d'urgence rapide dans la zone de travail immédiate.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas d'utilisation fréquente ou de forte exposition.

Les protections respiratoires sont classées dans l'ordre allant du minimum au maximum.

Prendre en considération les propriétés d'avertissement avant utilisation.

Protection respiratoire purificatrice des vapeurs, des poussières et du brouillard.

Tout appareil respiratoire purificateur d'air équipé d'un filtre à particules de grande efficacité.

Toute protection respiratoire dotée d'un ventilateur électrique (pour purification des poussières, du brouillard et des vapeurs).

Appareil respiratoire autonome équipé d'un filtre à particules de grande efficacité.

En cas de concentration inconnue ou de danger immédiat pour la vie et la santé : Tout appareil respiratoire à adduction d'air équipé d'un masque intégral et fonctionnant en mode sous pression à la demande ou en tout autre mode à pression positive en combinaison avec une adduction à évacuation distincte. Tout appareil respiratoire équipé d'un masque intégral.

Protection de la peau

Porter les gants appropriés.

Il est nécessaire de porter des vêtements de protection et autres équipements de protection. Couvrez votre visage, la tête et le cou.

Avant de retirer les vêtements de protection, l'employé doit subir une décontamination.

Les douches de sécurité et les douches oculaires, alimentées par de l'eau potable, doivent être situées à proximité, à portée de vue, et au même niveau que les endroits où une exposition directe est probable.

Dangers thermiques

Non disponible

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Densité	1,06
Température de transition vitreuse	100°C
MFR (220°C/2,16 kg)	6,2g/10min
Masse linéique	2,550g/m (1,75mm) 6,762g/m (2,85mm)

9.2 Autres informations

Inflammable

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non applicable dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Cette substance est stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

10.3 Réactions dangereuses possibles

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

10.4 Conditions à éviter

Éviter tout contact avec des substances et des conditions incompatibles.

Éviter tout chauffage, l'accumulation de charges électrostatiques, les flammes et les surfaces chaudes.

10.5 Matières incompatibles

Réactif aux oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Peut émettre des vapeurs inflammables en cas d'implication dans un incendie.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Toxicité aiguë

11.1.1 Ingestion

Non toxique en cas d'ingestion unique.

11.1.2 Irritation

Non irritant pour la peau et les yeux

11.2 Corrosion

Non irritant

11.3 Sensibilisation

Non sensibilisant

11.4 Mutagénicité

Non disponible

11.5 Cancérogénicité

Pas d'effets néfastes dans les conditions normales d'utilisation. En cas de surchauffe, dégagement possible de styrène ayant un effet cancérogène.

11.6 Toxicité pour la reproduction

Pas d'effets néfastes sur la santé dans les conditions normales d'utilisation.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Ce matériau n'est pas biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Fort risque de bioaccumulation

12.4 Mobilité dans le sol

Non disponible

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Non disponible

12.6 Autres effets nocifs

Non disponible

SECTION 13 : Considérations concernant l'élimination

13.1 Méthode de traitement des déchets

Comme plus de deux sortes de déchets présents dans des substances dangereuses sont mélangés, il est difficile de les traiter séparément. Ou de la même façon, veiller à les stabiliser.

S'il est possible de séparer l'eau, procéder à un prétraitement au moyen d'un procédé permettant la séparation de l'eau.

Éliminer par incinération.

L'utilisateur de ce produit doit assurer lui-même l'élimination ou en confier la tâche à un broyeur de déchets ou à une personne qui recycle et élimine les déchets des autres, une personne qui établit et fait fonctionner des installations d'élimination des déchets.

Éliminer les déchets conformément aux lois et réglementations en vigueur.

SECTION 14 : Informations sur le transport

14.1 Numéro ONU

Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport ONU

Non applicable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non classée matière dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 Danger pour l'environnement

Non disponible

Non applicable

14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur concernant le transport ou les mesures de transport

Transport local selon la loi de gestion de la sécurité des marchandises dangereuses.

Le conditionnement et le transport respecte les exigences du ministère des Transports et des autres organismes de réglementation.

EmS FIRE SCHEDULE : Non disponible

EmS SPILLAGE SCHEDULE : Non disponible

14.7 Transport en vrac selon l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et le code IBC

Non applicable

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementation/législation hygiène, sécurité et environnement spécifique à la substance ou au mélange

Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non effectué

SECTION 16 : Autres informations

16.1 Indication de changement

La fiche de données de sécurité a été révisée et les données y figurant ont été passées en revue et disposées conformément aux exigences du règlement de la Commission (UE) n° 453/2010

16.2 Abréviations et acronymes

1272/2008 CLP : Règlement sur la classification, l'étiquetage et le conditionnement.

REACH : Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques.

DNEL : Dose dérivée sans effet

PNEC : Concentration prévisible sans effet

16.3 Références clés dans la littérature et sources de données

Cette fiche de données de sécurité a été compilée avec les données et informations provenant des sources suivantes : RTECS, ECOSAR, HSDB, SIDS SIAP, ChemWATCH, CESAR, Chemical DB.

16.4 Procédure de classement

La classification de mélange a été dérivée basée sur la classification des composants individuels en conformité avec les règles énoncées dans le règlement (CE) n ° 1272/2008 (CLP) ainsi que les tables de traduction dans l'annexe VII du même règlement.

16.5 Conseil de formation

Non applicable

16.6 Informations supplémentaires

La FDS est un outil de communication sur les risques et doit être utilisé pour aider à l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les risques rapportés sont des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés par référence aux scénarios d'exposition. L'échelle d'utilisation, la fréquence d'utilisation et les mesures techniques courantes ou disponibles doivent être examinées.

Ces informations se basent sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire les produits aux fins des exigences en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement uniquement.

Elle ne doit donc pas être interprétée comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.